

POLITIQUE SOLVAY CONTRE LA CORRUPTION



01	Introduction	3
02	But	3
03	Portée	4
04	Corruption	4
05	Paiements de facilitation	5
06	Intermédiaires	6
07	Vérification préalable des entreprises	8
08	Clause contre la corruption	8
09	Fusions et acquisitions	9
10	Livres et registres	9
11	Formation et certification	10
12	Signalement et absence de représailles	10
13	Mesures disciplinaires	11
14	Responsabilités	11
15	Définitions	12

01 Introduction

Le Groupe Solvay



s'engage à mener ses activités de manière éthique, équitable et honnête conformément au Code d'intégrité des affaires Solvay. Chez Solvay, nous sommes compétitifs sur nos marchés sur la base de la qualité et de la valeur de nos produits et services, et nous n'utilisons pas la Corruption pour obtenir un avantage concurrentiel injuste.

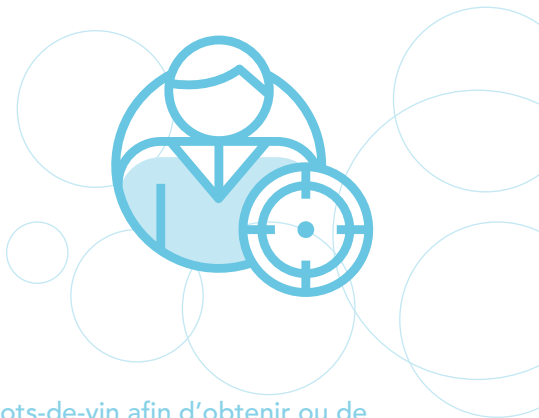
Solvay interdit la Corruption sous quelque forme que ce soit, y compris les Pots-de-vin.

02 But

Le but de la Politique contre la corruption est de fournir un cadre de règles et de procédures pour détecter, prévenir et traiter les violations potentielles des lois contre la Corruption applicables et de soutenir l'engagement de Solvay à mener ses activités de manière honnête et éthique conformément au Code d'intégrité des affaires Solvay. Cette Politique sera en outre complétée par des procédures supplémentaires.

03 Portée

Cette Politique s'applique à Solvay et à ses affiliées, y compris leurs employés, dirigeants et administrateurs, ainsi qu'à tous les tiers agissant au nom de Solvay.



04 Corruption

Nous ne donnerons ni ne recevrons de pots-de-vin afin d'obtenir ou de conserver des relations commerciales. Nous n'utiliserons jamais un tiers, tel qu'un agent ou un consultant, pour payer des pots-de-vin.

Les sollicitations doivent être refusées clairement, afin de ne pas donner l'impression d'un accord ou d'une acceptation. Les employés de Solvay doivent rappeler à quiconque sollicite un pot-de-vin que Solvay a une Politique contre la corruption stricte et qu'il nous est interdit d'avoir un comportement qui enfreint cette Politique.

Toutes les personnes soumises à cette Politique sont responsables de reconnaître et de signaler les situations de Corruption, conformément aux instructions de cette Politique.

La Corruption se produit lorsque des avantages sont offerts ou acceptés, directement ou indirectement, à ou d'individus, qui peuvent être des Fonctionnaires, des tiers, des clients ou des clients potentiels, pour leur avantage personnel afin d'influencer leurs actions ou décisions dans leur capacité officielle ou commerciale.

Certains exemples courants de Corruption incluent le fait de donner de l'argent ou un équivalent en espèces (bons, cartes-cadeaux), des repas, des divertissements, un emploi, des cadeaux, un hébergement et des voyages.

Cependant, parfois, les actions de Corruption ne sont pas si évidentes, telles que des relations contractuelles, des contributions caritatives ou des actions ou omissions similaires. Pour les Dons de bienfaisance, nous nous référons à la [Politique sur les Cadeaux, les Divertissements, les Dons de bienfaisance et le Parrainage](#).

Points d'attention lors de l'échange de Cadeaux et de Divertissements :



Un cadeau offert par un fournisseur pendant la période de négociation ou de renouvellement d'un contrat (même si le cadeau se trouve dans le montant autorisé par la Politique de Solvay sur les Cadeaux, les Divertissements, les Dons de bienfaisance et le Parrainage)



Un fournisseur offrant des billets à moi et à mon/ma conjoint(e) pour un concert



L'embauche d'un membre de la famille d'un agent public chargé de délivrer un permis important à la société

05 Paiements de facilitation

Les Paiements de facilitation sont interdits chez Solvay, sauf et uniquement dans les cas décrits ci-dessous.

Cependant, nous sommes autorisés à verser un petit paiement de sécurité unique à un Fonctionnaire ou à une Entité gouvernementale pour nous protéger contre un préjudice physique imminent. Dans ce cas, nous devons signaler ce paiement de sécurité au Directeur de la Conformité et au Directeur de la Sécurité de Solvay dès que possible après avoir

Si nous recevons une demande de Paiement de facilitation, nous devons la refuser et la signaler immédiatement.

effectué le paiement de sécurité et nous assurer que le paiement de sécurité est correctement enregistré dans les livres et registres de Solvay. Le Directeur de la Conformité et le Directeur de la Sécurité prendront les mesures appropriées pour signaler la situation aux autorités compétentes.

Des exemples de Paiements de facilitation interdits sont de petits frais à un Fonctionnaire pour garantir ou accélérer l'exécution d'une action gouvernementale de routine et non discrétionnaire, comme le traitement des permis, visas, documents, branchements aux réseaux publics ou déclarations fiscales ou inspections de planification.

06 Intermédiaires

Les employés de Solvay n'utiliseront jamais d'intermédiaires, tels qu'un agent ou un consultant, pour payer des pots-de-vin ou effectuer des Paiements de facilitation.

Dans certains pays, il est courant d'embaucher des agents commerciaux bien connectés ou des « trouveurs » pour aider à identifier et solliciter de nouvelles affaires, pour faire des présentations ou pour faire pression sur les Fonctionnaires. Cela peut devenir un vecteur de pots-de-vin. Nous attendons de tous les intermédiaires de Solvay qu'ils fournissent des services légitimes et adhèrent aux normes de conduite éthique et professionnelle décrites dans la présente

Politique et le Code d'intégrité des affaires Solvay.

Selon les lois en vigueur dans le monde en matière de Corruption, Solvay peut être tenue responsable des actions d'un intermédiaire si l'intermédiaire participe à des Pots-de-vin ou des actes de Corruption qui profiteraient à Solvay, indépendamment du fait que Solvay ait ordonné ou ait eu connaissance du comportement supposé inapproprié.



Certains signes avant-coureurs méritent une attention particulière dans nos relations avec les intermédiaires :

- ! L'intermédiaire n'a pas de ressources (humaines ou technologiques) pour faire le travail/projet.
- ! L'intermédiaire ne présente aucune expérience de base dans l'exécution du travail pour lequel il a été embauché, ou il est embauché uniquement en raison de son influence sur un Fonctionnaire
- ! L'intermédiaire fait des déclarations suspectes telles que « ne posez pas de questions », « je m'occupe de tout », « nous n'avons pas besoin de signer de contrat », « mon prix est plus élevé mais j'apporte des résultats »...
- ! L'intermédiaire a une structure non transparente ou insiste sur le secret dans ses relations, des accords vagues, etc.
- ! La commission ou la marge bénéficiaire de l'intermédiaire est élevée par rapport aux prix du marché
- ! L'intermédiaire demande à être payé via un compte personnel/ compte offshore
- ! L'intermédiaire refuse de signer tout document comportant un engagement contre la Corruption
- ! Un Fonctionnaire recommande un intermédiaire



07 Vérification préalable des entreprises

Solvay réalise des évaluations des risques de conformité visant à connaître et à évaluer les risques d'intégrité auxquels elle peut être exposée dans ses relations avec des tiers.

Cette vérification préalable

est basée sur l'évaluation du profil du tiers, son implication dans des cas de Corruption, sa réputation et/ou ses pratiques contre la Corruption, entre autres critères de conformité.

08 Clause contre la corruption

Les contrats entre Solvay et ses tiers contiendront une clause contre la corruption dans laquelle les parties déclarent avoir connaissance des lois contre la Corruption applicables et s'engagent à se conformer pleinement à ces lois en s'abstenant de toute activité qui constitue ou peut constituer une violation de la loi.



Le non-respect de la clause contre la Corruption peut entraîner des mesures correctives pouvant aller de la demande de clarifications à la suspension ou la résiliation du contrat, sans préjudice d'autres mesures applicables.

09 Fusions et acquisitions

Solvay procède périodiquement à des acquisitions d'autres entreprises. En acquérant une autre société, la société acquéreuse peut devenir responsable du comportement antérieur de la société acquise.

Par conséquent, avant de réaliser une acquisition, une vérification préalable doit être effectuée pour identifier et atténuer

les risques, y compris la vérification préalable liée à la Corruption.

10 Livres et registres

Nous devons nous assurer que les registres de Solvay sont exacts et correctement conservés conformément aux lois et réglementations applicables.



Nous ne devons jamais créer un enregistrement qui soit faux ou trompeur, ni accepter de la part d'un fournisseur ou d'un tiers un enregistrement qui ne répond pas à nos exigences. Toutes les informations commerciales, y compris les transactions commerciales et financières, doivent être déclarées en temps opportun et de manière exacte. Les informations financières doivent refléter

des transactions réelles et être conformes aux principes comptables généralement reconnus. Il est interdit à quiconque d'établir des fonds ou des actifs non divulgués ou non enregistrés.

Le département des Finances est responsable et s'occupe de l'administration des livres et registres de Solvay et des exigences comptables.

11 Formation et certification

Le département Éthique et Conformité de Solvay définit la fréquence des formations contre la Corruption obligatoires et la population cible.

La population cible est invitée à indiquer qu'elle a lu et compris le contenu de la Politique, qu'elle accepte de se conformer à toutes les conditions et qu'elle n'est au courant d'aucune violation de cette Politique (ou elle peut signaler une violation à ce moment-là si elle a connaissance d'une quelconque violation).



12 Signalement et absence de représailles

Cette Politique n'a pas pour but de couvrir tous les aspects des lois contre la Corruption ou de fournir des réponses à toutes les questions qui pourraient survenir.

Si vous avez des questions concernant cette Politique, vous devez vous adresser au département Éthique et Conformité.

Si vous êtes témoin d'une violation de cette Politique, vous devez utiliser le processus de signalement de Solvay tel que défini dans le Code d'intégrité des affaires.

Solvay encourage chaque employé à défendre ce qui est juste quand quelque chose ne va pas. En aucun cas, un employé qui fait un signalement ne saurait faire l'objet de représailles. Aucune mesure ne sera prise à l'encontre d'un employé qui exprime une préoccupation qui s'avère être inexacte, si la préoccupation est exprimée de bonne foi. En revanche, les accusations fausses ou abusives ne seront pas tolérées et pourront entraîner des mesures disciplinaires.

13 Mesures disciplinaires

Toute personne qui enfreint cette Politique est soumise à des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement, et peut également faire l'objet de poursuites pénales et/ou civiles individuelles dans les juridictions concernées.

Les tiers qui travaillent avec Solvay et qui enfreignent cette Politique s'exposent à la cessation de toutes les relations commerciales avec Solvay en plus d'éventuelles poursuites pénales et/ou civiles.



14 Responsabilités

Le département Éthique et Conformité est responsable de : (i) définir, (ii) revoir, (iii) mettre à jour, (iv) déployer une communication efficace et opportune, et (v) assurer le déploiement efficace de la présente Politique, ainsi que d'(vi) organiser toutes les formations liées au contenu de la Politique. Il est également chargé d'enquêter, seul ou avec l'aide d'autres départements, sur tous les signalements qui ont été portés à son attention.

Chaque membre de la direction est responsable de l'application de cette Politique dans son domaine pertinent et se doit d'être exemplaire.

Tous les employés sont responsables de i) lire et se conformer à la Politique et de répondre aux exigences internes ; ii) suivre toutes les formations assignées à l'appui de cette Politique ; iii) obtenir des conseils du département Éthique et

Conformité en cas de questions sur la Politique ; et iv) signaler toute violation observée ou suspectée de la Politique à l'une des ressources répertoriées dans le Code d'intégrité des affaires de Solvay ou à la Ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique de Solvay.

Point d'attention : Outre le respect de cette Politique et de toute procédure associée, chaque employé, dirigeant et administrateur de Solvay est tenu de se conformer à toutes les lois contre

la Corruption applicables au pays d'origine ou au territoire où les activités sont menées. Veuillez noter que de nombreuses lois contre la Corruption sont extraterritoriales et suivent l'employé. Un employé ne peut pas se soustraire aux lois extraterritoriales de son pays en se livrant à l'activité interdite dans un autre pays.

Rien dans cette Politique n'empêche Solvay de signaler également les violations observées ou suspectées à une Entité gouvernementale appropriée.

15 Définitions

"Pot-de-vin" désigne l'offre, le don, la promesse, la sollicitation ou la réception d'un objet de valeur (ou de tout autre avantage) afin d'influencer indûment le jugement ou la conduite d'une personne en position d'autorité.

"Corruption" est une forme de malhonnêteté ou infraction pénale commise par une personne ou une organisation chargée d'un poste d'autorité, pour acquérir des avantages illicites ou abuser du pouvoir à son profit personnel. La corruption peut inclure de nombreuses activités, comme offrir,

promettre, accorder, recevoir, solliciter ou accepter un avantage injustifié, afin de favoriser indûment une partie.

"Fonctionnaires" sont ceux qui exercent une fonction publique, temporaire ou permanente, avec ou sans rémunération, par élection, nomination, désignation, embauche ou toute forme d'investiture ou de cautionnement, mandat, poste, emploi ou fonction publique. C'est l'équivalent d'un agent public qui travaille pour un sous-traitant ou un fournisseur de services sous contrat pour effectuer une activité typique de l'Administration publique.



Solvay SA

Rue de Ransbeek, 310

1120 Bruxelles

Belgique

T: +32 2 264 2111

www.solvay.com

